

FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS APRIL

COUVREZ VOS FRAIS FIXES PROFESSIONNELS
EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL



FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS APRIL, LE COMPLÉMENT INDISPENSABLE À LA COUVERTURE DE VOS REVENUS

En cas d'arrêt de travail, vous pouvez compter sur votre contrat de prévoyance pour compenser la perte de votre revenu. Mais qu'en est-il de vos frais fixes ?

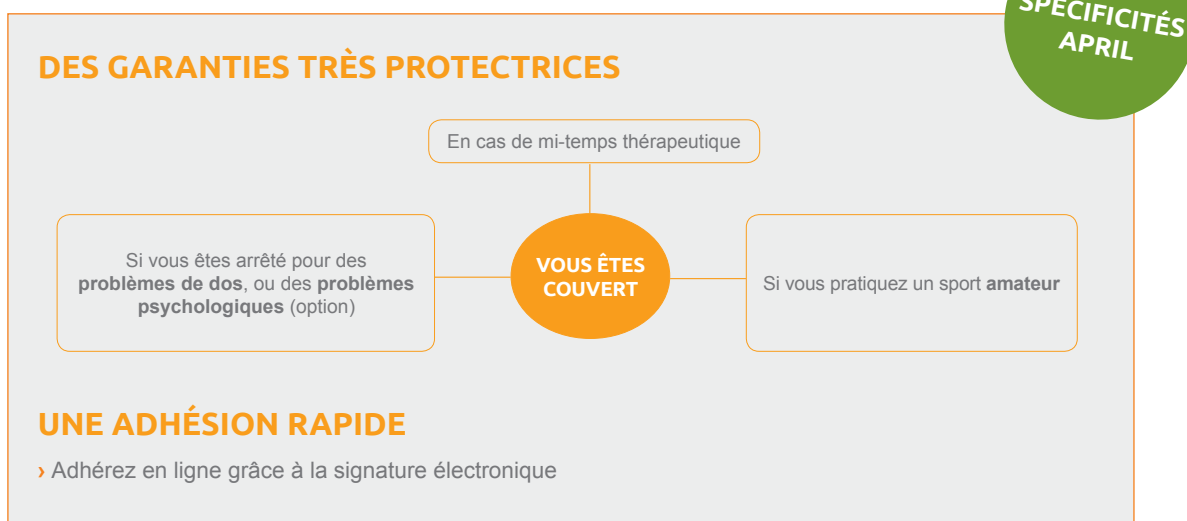
Si, pendant plusieurs mois, vous ne pouvez plus assurer vos fonctions, votre chiffre d'affaires sera en nette baisse, tandis que vos charges fixes resteront les mêmes : la pérennité de votre entreprise risque d'être alors sérieusement menacée.

FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS APRIL

Ce contrat prend en charge, en cas d'arrêt de travail :

- › les frais généraux de votre entreprise (loyer, dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, salaires des employés, les taxes et impôts professionnels...),
- › la rémunération d'un remplaçant*.

* Dans la limite du montant de garanties souscrit lors de l'adhésion.



LA LISTE DES FRAIS GÉNÉRAUX PRIS EN CHARGE

- › les dépenses d'eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, loyer et charges, entretien et réparations, des locaux professionnels
- › les salaires (charges incluses) des employés habituels de l'adhérent
- › les taxes et impôts professionnels
- › les intérêts et taxes payés sur les traites de financement des locaux professionnels
- › les coûts de location de matériel et de mobilier (dont le crédit-bail)
- › les pertes par dépréciation des matières consommables
- › les amortissements des équipements
- › les agios sur découverts bancaires
- › les cotisations syndicales et professionnelles
- › les cotisations sociales et personnelles obligatoires
- › les primes d'assurance
- › les honoraires comptables
- › les frais de véhicule professionnel
- › les frais de voyages et déplacements
- › les frais de réception, de représentation et de congrès
- › le petit outillage
- › les frais de fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone, annonces, insertions et publicité,
- › les coûts de remplacement correspondant aux frais supplémentaires d'exploitation liés au remplacement de l'assuré, si l'adhérent fait appel provisoirement à une personne étrangère à son entreprise pour en maintenir l'activité, même partiellement.

DES GARANTIES ET OPTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

Nous couvrons vos frais jusqu'à **156 000€/an** soit **13 000€/mois**.

Vous choisissez la durée de votre indemnisation : 12, 18 ou 24 mois.

Vous êtes également **couvert en cas** de prescription d'un **arrêt de travail à temps partiel thérapeutique**, à hauteur de **50% du montant souscrit pendant 6 mois**.



Vous pouvez compléter ces garanties :

CONFORT PSY (option)

Nous prenons en charge les maladies liées à des **problèmes psychologiques sans condition d'hospitalisation**.

EXONÉRATION DES COTISATIONS (option)

Vous êtes exonéré des cotisations pendant la durée de votre indemnisation au titre de votre contrat **Frais Généraux Permanents APRIL**.



ARRÊT DE TRAVAIL APRÈS 67 ANS

Dans le cas où vous poursuivez votre activité au-delà de 67 ans, vous pouvez continuer à bénéficier des garanties que vous aviez souscrites jusque-là. Sous conditions. Pour en savoir plus, reportez-vous à la notice d'information valant Conditions Générales.



TARIFS AVANTAGEUX

- › Vous êtes créateur ou repreneur ? Les 3 premières années sont les plus sensibles pour votre activité. APRIL vous accompagne et vous couvre à des conditions privilégiées : -30% sur la cotisation annuelle la 1^{ère} année, -20% la 2^{ème} et -10% la 3^{ème} année.
- › Vous souscrivez en groupe ? Bénéficiez de **réductions tarifaires** et d'une sélection médicale simplifiée pour tous les membres du groupe.

UNE ADHÉSION SIMPLE ET RAPIDE

GAGNEZ DU TEMPS AVEC APRIL :

VOS FORMALITÉS MÉDICALES



PAR TÉLÉPHONE



- › **Déclarez par téléphone** les informations relatives à votre état de santé.

AVANTAGES

- › **Un service adapté à votre statut de TNS** : en moyenne, seulement 20 minutes pour recueillir vos informations médicales et vous donner votre tarif
- › **Accompagnement d'un conseiller**

VOTRE ADHÉSION



EN LIGNE

- › **Adhérez en ligne** si vous le souhaitez.

AVANTAGES

- › **Un service disponible à tout moment** depuis chez vous
- › **Dès réception de l'email**, il vous suffit de quelques clics pour adhérer

POUR COMPLÉTER VOTRE COUVERTURE PRÉVOYANCE, UNE PROTECTION COMPLÈTE POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

CONTRAT
ÉLIGIBLE
LOI MADELIN

MON ASSURANCE SANTÉ PRO
Profitez de niveaux de couverture optimum pour vos frais de santé (surcomplémentaire possible pour les dépassements d'honoraires)

**PROTECTION HOMME CLÉ
et PROTECTION ASSOCIÉS**
Protégez votre famille et accompagnez votre entreprise dans son développement

POUR VOUS



2
CONTRATS
=
DES
ÉCONOMIES

-10%
VIAGER SUR
CHAQUE
CONTRAT*

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
Le complément indispensable à la couverture de vos frais généraux. Maintenez 100 % de vos revenus en cas d'arrêt de travail et assurez l'avenir de vos proches quoi qu'il arrive.

CONTRAT
ÉLIGIBLE
LOI MADELIN

GARANTIE CHÔMAGE DES DIRIGEANTS
Assurez vos revenus en cas de perte d'emploi

CONTRAT
ÉLIGIBLE
LOI MADELIN

**RESPONSABILITÉ
PERSONNELLE DES DIRIGEANTS**
Préservez votre patrimoine privé en cas de mise en cause personnelle.

1 CONTRAT
TNS
+
1 CONTRAT SALARIÉS
=
-10% VIAGER*
SUR LE CONTRAT
TNS

POUR VOS SALARIÉS



SANTÉ COLLECTIVE
Respectez vos obligations de mise en place d'un contrat de complémentaire santé pour tous vos salariés.

PRÉVOYANCE COLLECTIVE
Protégez vos salariés avec un contrat de prévoyance adapté à leurs besoins et leur situation familiale.

* Sous conditions d'éligibilité du produit de prévoyance et de cotisation minimum : pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil.

POURQUOI CHOISIR APRIL ?



DES OFFRES PERSONNALISÉES

› Quels que soient votre profil, votre budget ou vos besoins, découvrez nos solutions adaptées en santé, santé animale, prévoyance professionnelle et familiale et assurance de prêt.



UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

› Gagnez du temps avec l'adhésion 100% en ligne
› Vos remboursements santé sont garantis en 24h.



DES SERVICES QUI VOUS FACILITENT LA VIE

› Un Espace Assuré accessible 7j/7 et 24h/24, pour réaliser vos démarches et accéder à nos services.
› Des avantages clients exclusifs.



DES CONSEILLERS DISPONIBLES

› Lors de votre adhésion, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Téléselection médicale.
› Nos conseillers vous répondent 6j/7 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

› La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications.



Malgré notre attention permanente, des insatisfactions ou des difficultés peuvent parfois survenir. Vous pouvez alors exprimer votre réclamation en contactant votre conseiller habituel, soit par téléphone au 09 74 50 20 20, soit par mail, soit par courrier, soit depuis le formulaire « Une insatisfaction »

sur votre Espace Assuré. En cas de difficulté persistante, vous pouvez adresser votre demande à notre Service Réclamations (par mail : reclamations@april.com ou par courrier : Service Réclamations - APRIL Santé Prévoyance - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03).

Si la réponse ne vous satisfait pas et si aucune solution amiable ne peut être trouvée, vous pouvez, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, faire appel à un Médiateur dont les coordonnées vous seront communiquées par le Service Réclamations, sur demande écrite.

VOS SERVICES ET AVANTAGES APRIL



VOTRE ESPACE ASSURÉ

...sur <https://monespace.april.fr> et sur votre mobile avec APRIL Mon Espace

- › Déclarez votre sinistre en ligne en cas d'hospitalisation, de perte d'emploi ou d'arrêt de travail : votre demande est étudiée en 24h.
- › Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents 24h/24 et 7j/7.
- › Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

VOTRE PROGRAMME D'AVANTAGES CLIENTS

- › Vos réductions partenaires : APRIL Santé Prévoyance a négocié pour vous des réductions exclusives⁽¹⁾ auprès de nombreux partenaires autour des univers de la santé, du bien-être, de la vie quotidienne, des loisirs et des vacances.
- › Votre offre parrainage : recommandez APRIL à vos proches et gagnez jusqu'à 150 €⁽²⁾ de chèques-cadeaux.

⁽¹⁾ Les réductions auprès de nos partenaires sont valables en France métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte)

⁽²⁾ Jusqu'à 5 parrainages par an récompensés chacun de 30 € de chèques-cadeaux – règlement complet disponible sur <https://monespace.april.fr>

APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : changer l'image de l'assurance et la rendre plus simple et plus accessible à tous.

Leader des courtiers grossistes en France, APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 798 M€.

L'ASSOCIATION DES ASSURÉS APRIL ÉCOUTER • AGIR • SOUTENIR... POUR TOUS LES ADHÉRENTS

En devenant client d'APRIL Santé Prévoyance, vous devenez automatiquement membre de l'Association. Vous bénéficiez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, du soutien au quotidien que vous apporte l'Association :

› **Face aux tracasseries : écouter et simplifier.** Réponses et aides administratives et juridiques (consommation, logement, famille...)

› **Face aux imprévus : soutenir et solutionner.** Assistance pratique en cas d'hospitalisation (garde d'enfant, aide ménagère) et soutien psychologique

› **Face aux coups durs : agir vite et fort.** Prise en charge de frais de santé onéreux, d'une partie de la cotisation d'assurance...

Toutes les informations
et conditions d'accès sur
www.association-assures-april.fr



CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

COACHING TRANSACTIONS

2 place du 6 juin 1944

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 06 50 77 41 07

Email : kamim04@yahoo.fr

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A.S. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par FIDELIDADE

